

NOTE AUX FAMILLES

NON Boursières

mais BÉNÉFICIAIRES de l'ARS



Tous les élèves inscrits à la demi-pension au **forfait DP4 ou DP5**

et **bénéficiaires** de l'ARS peuvent prétendre à une réduction du tarif de la demi-pension.

Pour cela, les familles doivent IMPÉRATIVEMENT fournir leur notification **AVANT le 20 septembre 2023**.

→ les élèves du LGT, à l'intendance du site Fourcade,

Dépôt au bureau de Mme Claude GIANGUALANO ou

par mël : claud.giangualano@ac-aix-marseille.fr

→ les élèves de la SEP, à l'intendance du site SEP Etoile,

Dépôt au bureau de Mme Morgane ALLIONE ou

par mël : morgane.allione@ac-aix-marseille.fr